

COMPTE-RENDU DE LA REUNION DU CONSEIL MUNICIPAL
DU 30 JUIN 2016

Réunion du Conseil Municipal du 30 juin 2016 à 20h30 à la Mairie de Champrond-en-Perchet, sous la présidence de M. Daniel BOSSION, Maire.

Tous les conseillers municipaux sont présents.

M. BOUVIER est désigné en qualité de secrétaire.

1. **Compte-rendu** – Lu et approuvé sans observation, le compte-rendu de la réunion du 26 mai 2016 est soumis aux signatures.

2. **Tarif restauration scolaire**

Conformément à la législation en vigueur et en accord avec la commune de Brunelles, le Conseil Municipal, à l'unanimité, décide de porter le prix du repas de la cantine scolaire à 2,45 €uros à compter du 1^{er} septembre 2016.

3. **Loyer du logement communal**

Sur proposition de Monsieur le Maire, le Conseil Municipal revalorise le montant du loyer du logement communal à compter du 1^{er} octobre 2016.

4. **Offres de financement des travaux de renouvellement du réseau d'eau potable**

Après consultation, deux organismes bancaires ont fait parvenir des propositions de financement pour les travaux de renouvellement du réseau d'eau potable : la caisse d'épargne et le crédit mutuel.

L'offre de la caisse d'épargne est à ce jour la plus avantageuse.

Les conditions financières n'étant valables que jusqu'au 08/07/2016 et la date de commencement des travaux étant fixée au plus tôt le 15 septembre, une actualisation sera nécessaire au moment de la finalisation du dossier de subvention auprès de l'Agence de l'eau.

5. **Rapport annuel sur le service d'eau potable 2015**

Le Code Général des Collectivités Territoriales impose la réalisation d'un rapport annuel sur le prix et la qualité du service public d'eau potable : celui concernant le réseau des écarts pour l'année 2015 est adopté par le Conseil Municipal. Ce rapport est consultable en mairie, sur le site internet de la Commune et sur le site de l'observatoire de l'eau : www.services.eaufrance.fr.

6. **Mise à disposition de personnel**

L'état de dépenses du personnel mis à disposition de la CDC du Perche pour la période du second trimestre 2016 est approuvé.

7. **Déclassement de route départementale**

Le Conseil Départemental d'Eure-et-Loir souhaite déclasser certaines routes départementales pour les reclasser dans le réseau communal.

Sur la commune de Champrond-en-Perchet, est concernée par ce déclassement, la RD 368-2 pour une longueur de 1365 mètres, desservant les hameaux de La Maréchalière et Nigelles.

Deux propositions sont faites : soit cette route demeure départementale et fait l'objet d'une classification C5 correspondant à un niveau de service réduit au strict minimum (1 débroussaillage annuel, intervention d'entretien d'urgence), soit elle est reclassée dans le réseau communal, voire limitée au trafic riverain ou agricole.

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré, à l'unanimité, demande le maintien de la RD 368-2 dans le réseau départemental, et accepte sa classification C5 correspondant à un niveau de service réduit.

8. Mise à la disposition de La Poste d'un local communal

Le Conseil Municipal est sollicité par La Poste pour mettre à disposition, à titre gratuit, la salle communale pour accueillir chaque jour ses facteurs lors de leur pause méridienne.

Considérant qu'il n'appartient pas à la Commune de prendre en charge les coûts engendrés par cette mise à disposition, tels que les frais de chauffage, le Conseil Municipal émet un avis défavorable.

9. Départ en retraite et nomination d'un nouvel agent

Mme TROUILLET Marinette, agent de restauration, a souhaité faire valoir ses droits à la retraite à compter du 1^{er} septembre 2016.

Pour procéder à son remplacement le critère de recrutement était que le candidat soit titulaire d'un diplôme en restauration et/ou ayant une expérience professionnelle et des compétences acquises.

La candidature de Mme MEAN Charlotte, répondant aux deux critères, a été retenue. Celle-ci prendra ses fonctions le 1^{er} septembre 2016.

10. Informations diverses

- La famille à l'origine de la dégradation de la salle communale suite à sa location les 5 et 6 mars 2016, refuse d'être tenue pour responsable, arguant qu'il n'y a pas eu d'état des lieux contradictoire avant et après la location.
- Un avis favorable est donné à l'association « Cyclo Sport Margonnais » qui sollicite l'autorisation d'emprunter les chemins communaux lors de la randonnée VTT et pédestre qu'elle organise le 04/09/2016.
- Le tirage au sort des jurés d'assises s'est déroulé à Margon le 31/05 : trois Champronnais figurent parmi ces personnes.
- L'association de Mise en Valeur du Patrimoine de Brunelles / Champrond-en-Perchet organise son vide-grenier annuel le 3 juillet prochain et invite à cette occasion le Conseil Municipal au vin d'honneur qui sera servi aux participants.
- Les remerciements de différentes associations bénéficiaires d'une subvention communale sont transmis à l'assemblée.
- Avis défavorable est donné à l'association « Espace Diabète 28 » concernant sa demande de don.
- Monsieur le Maire rappelle que la kermesse de l'école se déroulera le 03/07/16, et les « 100 km du Perche » les 2 et 3/07/16.
- Le Conseil Municipal est informé qu'il devra très prochainement délibérer sur la modification des statuts de la CDC du Perche, compte-tenu des compétences obligatoires que celle-ci va devoir prendre conformément aux directives de la loi NOTRe.
- Le Conseil Municipal regrette la décision de la Directrice de l'école de refuser une demande d'inscription d'un enfant en toute petite section à la rentrée prochaine.
- La demande d'acquiescer un nettoyeur haute-pression est validée.
- Le Conseil Municipal valide la maquette du bulletin municipal « Le Petit Champronnais » ainsi que le devis Dupli'k pour sa reproduction.